

**Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un projet d'aménagement intérieur du Petit Marché pour un montant total de 800 000 F environ à réaliser en deux tranches. La première, de 600 000 F, est financée au moyen d'une inscription correspondante sur le budget 1983. La seconde sera prévue au Budget Primitif 1984.

Le projet du Bureau d'Etudes est le suivant :

- Aménagement de 10 boxes pour charcutiers et bouchers et 3 boxes pour poissonniers. Les boxes seront munis d'une paillasse et d'un bac évier et alimentés en eau et électricité. Chaque box recevra un revêtement de sol et mural en carreaux ; les réseaux seront revus en totalité.
- Les boxes de boucherie-charcuterie, de 15 à 20 m2, comprendront un local de préparation et une aire de vente distincts.
- Les boxes des poissonniers, d'environ 12 m2, seront munis d'un étal pour la vente des poissons.

Ces modifications ont un caractère d'urgence ; à de nombreuses reprises, les Services Vétérinaires ont souligné la nécessité des travaux considérés qui portent sur la partie la plus ancienne du Petit Marché. Elles devraient permettre aux consommateurs de bénéficier de meilleures conditions d'hygiène et de qualité des produits, et aux bazardeurs de travailler en respect de la réglementation minimum. Dans ce dernier cas, seul l'engagement de la Mairie a pu jusqu'alors empêcher les Services Vétérinaires de procéder aux poursuites et à la fermeture de certains étals.

Pour mémoire, les travaux restant à exécuter sur le Petit Marché sont les suivants :

- Ouverture du Petit Marché sur les halles existantes
- Réfection des sanitaires
- Démolition de l'ancienne chambre froide
- Réalisation d'un sanitaire pour handicapés physiques
- Réfection de la toiture
- Aménagement de la façade du bâtiment (rue Maréchal Leclerc)
- Pose du dernier tronçon de la grille d'enceinte.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- \* d'approuver ce projet
- \* de m'autoriser :
  - . à solliciter l'emprunt correspondant ;
  - . à lancer les consultations d'entreprises et à passer les marchés avec les entrepreneurs ayant fait les meilleures propositions ;
  - . à donner mandat aux commissions des Affaires Economiques et des Travaux Publics de vérifier les dossiers techniques.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

" Travaux Publics : Favorable sur le principe. Il faudra revoir les détails du projet ultérieurement.

. Affaires Economiques : la Commission des Affaires Economiques, regroupée avec celle des Travaux Publics, suivra, comme pour le projet, l'élaboration des documents techniques de mise en oeuvre des travaux.

. Finances : Favorable."

- M. FOURNEL donne des explications sur plan -

M. DINDAR D. : S'agit-il d'une substitution ou y a-t-il des créations nouvelles?

M. FOURNEL D. : Non, dans ce projet il n'y a pas de nouveaux boxes.

Le MAIRE : Les services vétérinaires ont estimé que les boxes actuels étaient trop petits. Donc, il fallait les agrandir tout en gardant au moins le même nombre.

M. DE BALBINE A. : Est-il prévu dans ce projet un accès pour les handicapés?

M. FOURNEL : Oui, cet accès est prévu par le parking situé sur l'ancienne cour Tomi. Il est également envisagé la création d'un bloc sanitaire handicapés sur l'entrée du parking en question.

Dr GERARD G. : Qui entretiendra les boxes ?

Le MAIRE : Comme actuellement, la partie intérieure est à la charge de l'intéressé et la partie extérieure à la charge de la Commune.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Reçu à la Préfecture  
le 05/07/1983